



## **EXTENSION ou GREVE !**

Nos organisations rappellent au gouvernement ses engagements à étendre les textes de la convention collective de la production cinématographique signés le 19 janvier 2012 par nos syndicats de techniciens, ouvriers et réalisateurs. Par lettre du 14 mars, M. Sapin et Mme Filippetti se sont engagés à étendre cette convention au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Le « médiateur » M. Hadas-Lebel a bien tenté dans son rapport de justifier les desiderata des producteurs non signataires, en menant une étude à partir de 8 (!) des mille et quelques films produits depuis 5 ans : nous récusons cette médiation qui n'a pas respecté sa lettre de mission, ni sur la durée (dépassée), ni sur la méthode (hors des pleinières, nous n'avons pas été conviés à des rencontres officielles en deux mois, contrairement aux producteurs), ni sur le fond (reprise à 98% des arguments des producteurs non signataires), ni sur le droit (aucune référence à l'invalidité et à l'illégalité du texte des producteurs de janvier 2013 signé avec une seule organisation syndicale).

Dans le même temps, nous continuons à participer activement aux réunions de la Commission mixte paritaire au Ministère du Travail en vue d'établir une convention complète, en poursuivant notamment la négociation en cours des titres couvrant les artistes interprètes et les artistes de complément, avant de discuter des dispositions pour les salariés permanents.

Nous appelons à ce propos la seule organisation patronale présente, l'API, à entendre les revendications légitimes des artistes interprètes et des artistes de complément, et dénonçons les tentatives des autres syndicats de producteurs de bloquer cette négociation, au prétexte de « surcoût » sur les salaires pourtant les plus bas.

Nos salaires ne sont pas les variables d'ajustement ! Nous dénonçons depuis longtemps les problèmes de financement des films (des propositions syndicales pour y remédier ne sont pas étudiées), dans un contexte caractérisé par le récent plafonnement des ressources du CNC, privé pour la première fois de son histoire de 150 Millions d'euros. Il n'est pas question de renoncer à la juste rémunération de notre travail !

Afin d'éviter une grève dure qui retarderait ou empêcherait le tournage de nombreux films, le Ministre du Travail doit respecter sa parole et étendre les Titres I et II dès le 1<sup>er</sup> juillet. Les négociations du titre 3 doivent se poursuivre ; les demandes des artistes interprètes et des acteurs de complément doivent être entendues. Les négociations pour les personnels permanents doivent s'engager rapidement.

Paris, le 24 juin 2013.

**FNSAC CGT, SFA-CGT, SNACCT-CGT. SPIAC-CGT, SFR-CGT  
SNLA-FO, SN2A-FO, FORTAC-FO  
SNTPTCT  
CGC  
CFTC**